

# Mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration et pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières

---

## *Septième Réunion mondiale des présidents et secrétariats des processus consultatifs régionaux sur la migration*

### **NOTE D'INFORMATION**

#### **Table des matières**

- ↳ Contexte général des réunions mondiales des PCR
- ↳ Contexte général du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières
- ↳ Contribution des mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration (MCIM) au pacte mondial sur les migrations
- ↳ Sujets à traiter à la septième Réunion mondiale des PCR et questions visant à orienter les débats des différentes sessions
  
- ↳ Annexe 1 : Eléments et thèmes du pacte mondial sur les migrations
- ↳ Annexe 2 : Activités des MCIM relevant des thèmes du pacte mondial sur les migrations

## Contexte général des réunions mondiales des PCR

Le terme générique « **mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration** » (MCIM) désigne l'ensemble des dialogues pilotés par les Etats et consacrés aux mesures à prendre et au partage d'informations à l'échelle régionale, interrégionale ou mondiale, en vue de promouvoir la coopération dans le domaine de la migration. Les MCIM sont composés des processus mondiaux sur la migration<sup>1</sup>, des forums interrégionaux sur la migration (FIR)<sup>2</sup> (qui englobent deux régions ou plus), et des processus consultatifs régionaux sur la migration (PCR)<sup>3</sup> (qui concernent une seule région)<sup>4</sup>.

Les **consultations mondiales des présidents et secrétariats des principaux processus consultatifs régionaux sur la migration**, ou réunions mondiales des PCR<sup>5</sup>, rassemblent les représentants des présidents et des secrétariats des principaux MCIM – PCR, FIR et processus mondiaux sur la migration – en vue de stimuler les échanges et les synergies entre les MCIM sur différentes questions concernant la migration et, ce faisant, d'améliorer la cohérence des politiques à l'échelle régionale, intrarégionale et mondiale.

La première Réunion mondiale des PCR a été organisée en 2005 par l'OIM et la Commission mondiale sur les migrations internationales (GCIM) à Genève (Suisse). Depuis, l'OIM a organisé des réunions mondiales des PCR à intervalles réguliers<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Les **processus mondiaux sur la migration** sont des enceintes internationales de dialogue politique sur la migration d'envergure mondiale, pilotées par les gouvernements. Ces dialogues sont habituellement facilités par une organisation intergouvernementale et portent soit sur la gouvernance générale des migrations à l'échelle mondiale (comme le Dialogue international sur la migration), soit sur des thèmes précis (consultations ciblées sur la migration et débats au sein d'organes mondiaux chargés plus particulièrement de certains aspects de la migration en application de conventions et de protocoles internationaux), soit encore sur les corrélations entre la migration et d'autres domaines, tels que le développement (comme le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement ou le Forum mondial sur la migration et le développement).

<sup>2</sup> Les **forums interrégionaux sur la migration** (FIR) sont des enceintes de dialogue suivi pilotées par des Etats, consacrées aux mesures à prendre et au partage d'informations. En règle générale, ils réunissent deux régions ou plus et peuvent être soit formellement rattachés à des institutions interrégionales officielles, soit officieux et non contraignants.

<sup>3</sup> Les **processus consultatifs régionaux sur la migration** (PCR) sont des enceintes de dialogue suivi pilotées par des Etats, consacrées aux mesures à prendre et au partage d'informations à l'échelle régionale, qui ont vocation à débattre de questions précises sur la migration dans un esprit de coopération entre les Etats d'une région (habituellement géographique) convenue. Ils peuvent être soit formellement rattachés à des institutions régionales officielles, soit officieux et non contraignants.

<sup>4</sup> Les expressions « forums interrégionaux sur la migration » et « processus consultatifs régionaux sur la migration » sont souvent employées indifféremment pour désigner des processus de dialogue politique consacrés à des questions de priorité régionale.

<sup>5</sup> Les réunions mondiales des PCR réunissent non seulement des PCR, mais aussi les principaux MCIM. Leur appellation remonte à 2005, lorsque le terme générique employé pour désigner tous les processus de dialogue sur la migration était « PCR » ou « processus consultatifs régionaux sur la migration », et que le terme « FIR » ou « Forums interrégionaux sur la migration » n'était pas encore usité. Les réunions mondiales des PCR ont vu le jour avant que ne soient lancés certains grands processus mondiaux sur la migration (tels que le FMMD et le Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement). Cependant, après leur lancement, ces processus ont eux aussi été pris en compte lors des réunions mondiales des PCR.

<sup>6</sup> Les réunions mondiales des PCR suivantes se sont tenues en 2009 (organisée à Bangkok par le Gouvernement royal thaïlandais), en 2011 (organisée à Gaborone par le Gouvernement du Botswana), en 2013 (organisée à

Si les deux premières réunions mondiales ont, par étapes successives, examiné les besoins de coopération des MCIM, le champ des discussions s'est, quant à lui, élargi pour englober la collaboration en vue de s'atteler à la dynamique migratoire en constante évolution et à la complexité croissante des migrations<sup>7</sup>. Au fil des ans, les MCIM ont continué de démontrer leur utilité pour s'attaquer aux principaux défis de la migration sur la base d'un consensus et pour partager les avantages découlant de la migration sans mettre en cause les prérogatives de souveraineté des Etats.

La **septième Réunion mondiale des PCR**, qui se tiendra les 10-11 octobre 2017, s'inscrit dans le prolongement des recommandations issues des réunions précédentes, et plus particulièrement de celle<sup>8</sup> organisée le 13 octobre 2016 peu après le Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants, tenu le 19 septembre 2016, au cours de laquelle les incidences de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants ont commencé à être examinées<sup>9</sup>.

La septième Réunion mondiale examinera la contribution des MCIM aux travaux préparatoires du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, afin de rassembler et d'examiner des recommandations concrètes et d'autres contributions au pacte mondial fondées sur les expériences et les pratiques exemplaires évoquées lors des diverses réunions de MCIM tenues au cours de l'année écoulée.

La réunion rassemblera des représentants de PCR, de FIR et de processus mondiaux sur la migration. Comme à la réunion précédente, des représentants d'organisations économiques régionales, de communautés économiques régionales et des commissions régionales des Nations Unies seront aussi invités. Il est envisagé d'ouvrir cette réunion à d'autres participants, tels que le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales et les cofacilitateurs des modalités du processus d'adoption du pacte mondial.

Les travaux de la septième Réunion seront organisés par région, conformément aux dispositions de la Déclaration de New York concernant le rôle des PCR dans le processus de négociations (annexe 2 de la Déclaration de New York, paragraphe 14).

---

Lima par le Gouvernement du Pérou), en 2015 (organisée au Caire (Egypte) par la Ligue des Etats arabes), et en 2016 (organisée à Genève (Suisse) par l'OIM).

<sup>7</sup> « Renforcer la coopération dans le domaine de la migration par le dialogue et le renforcement des capacités », « Définir la place des PCR dans un paysage migratoire mondial en mutation », « Donner suite aux conclusions du Dialogue de haut niveau de 2013 sur les migrations internationales et le développement », et « Objectifs de développement durable ».

<sup>8</sup> Lors des discussions menées à la sixième Réunion mondiale, il est apparu que le pacte mondial sur les migrations était considéré comme un nouveau partenariat mondial fondé sur une vision commune des responsabilités partagées, censé susciter un nouvel esprit de solidarité, de coopération et de responsabilité mutuelle à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030. La sixième Réunion mondiale a fait ressortir que les PCR sont autant de plateformes importantes permettant d'appuyer les consultations régionales menées dans la perspective du pacte mondial, tirant profit des efforts actuellement déployés pour atteindre les cibles des objectifs de développement durable se rapportant à la migration.

<sup>9</sup> Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/71/1 du 3 octobre 2016, « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants »

[[http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/A\\_RES\\_71\\_1\\_F.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/A_RES_71_1_F.pdf)]

Les conclusions principales de la septième Réunion mondiale des PCR seront consignées dans le Résumé de la présidence et dans le Rapport de synthèse, et seront normalement prises en considération lors de la rédaction du pacte mondial.

## **Contexte général du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**

La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée au Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants tenu le 19 septembre 2016, exprime la volonté politique des dirigeants mondiaux de protéger les droits des réfugiés et des migrants, de sauver des vies et de partager la responsabilité des déplacements massifs à l'échelle mondiale.

Conformément aux recommandations figurant dans le Rapport du Secrétaire général<sup>10</sup> sur les engagements mondiaux face aux déplacements massifs de réfugiés et de migrants, les Etats Membres des Nations Unies ont entrepris, le 19 septembre 2016, de lancer les négociations qui doivent conduire à une conférence internationale et à l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (« le pacte mondial sur les migrations ») en 2018 ; d'élaborer des lignes directrices relatives au traitement des migrants en situation de vulnérabilité ; et de parvenir à un partage plus équitable de la charge et des responsabilités que représentent l'accueil et le soutien des réfugiés du monde entier par l'adoption d'un pacte mondial sur les réfugiés en 2018.

### ***Qu'est-ce que le pacte mondial sur les migrations ?***

Le pacte mondial sur les migrations est une initiative des Etats Membres qui vise à mettre sur pied un cadre global de coopération internationale sur les migrants et la mobilité humaine dans le but de renforcer les structures de gouvernance des migrations à l'échelle mondiale. Il doit apporter une contribution importante à la gouvernance mondiale et renforcer la coordination dans le domaine des migrations internationales en définissant *un ensemble de principes, d'engagements et d'accords* entre les Etats Membres des Nations Unies concernant les migrations internationales sous tous leurs aspects, et proposer *un cadre pour une coopération internationale globale en matière de migrations et de mobilité humaine*.

---

<sup>10</sup> Assemblée générale des Nations Unies, A/70/59 « Sûreté et dignité : gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Rapport du Secrétaire général. »  
[[http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/70/59&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/70/59&referer=/english/&Lang=F)]. Ces recommandations s'articulent autour de trois axes : i) garantir la sécurité et la dignité des réfugiés et des migrants au cours des grands mouvements migratoires (s'attaquer aux causes profondes, protéger les personnes lors des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, non-discrimination et intégration), ii) adopter un pacte mondial sur le partage des responsabilités concernant les réfugiés, et iii) s'employer à élaborer un pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées.

Le pacte mondial sur les migrations fera fond sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030<sup>11</sup> et le Programme d'action d'Addis-Abeba<sup>12</sup>, et tiendra compte de la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement<sup>13</sup>.

Le pacte mondial sur les migrations entend aborder la migration d'un point de vue global et traiter *tous les aspects des migrations internationales*, y compris, entre autres, l'aide humanitaire, le développement et les droits de l'homme<sup>14</sup>.

Le 6 avril 2017, les modalités<sup>15</sup> rédigées par les cofacilitateurs<sup>16</sup> pour orienter les travaux préparatoires du pacte mondial ont été adoptées.

La Déclaration de New York énumère 24 éléments qui doivent être abordés dans le pacte mondial (reproduits à l'annexe 1 du présent document). Ils ont été regroupés selon les six thèmes ci-après dans les Modalités, qui prévoient que des consultations thématiques se tiennent d'ici à novembre 2017 :

- ↳ Les droits de l'homme de tous les migrants, l'inclusion sociale, la cohésion et toutes les formes de discrimination, dont le racisme, la xénophobie et l'intolérance ;
- ↳ Les migrations irrégulières et les voies de migration régulières, ainsi que le travail décent, la mobilité de la main-d'œuvre, la reconnaissance des compétences et des qualifications, et d'autres mesures pertinentes ;
- ↳ La coopération internationale et la gouvernance des migrations sous tous leurs aspects, notamment les migrations aux frontières et en transit, les entrées, les retours, les réadmissions, l'intégration et la réintégration ;
- ↳ Les contributions des migrants et des diasporas à toutes les dimensions du développement durable, y compris les rapatriements de fonds et la transférabilité des avantages acquis ;
- ↳ La lutte contre les facteurs de migration, notamment contre les effets négatifs du changement climatique, des catastrophes naturelles et des crises d'origine humaine,

---

<sup>11</sup> Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/70/1 du 21 octobre 2015 « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 »

[[http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/70/1&referer=/english/&Lang=F)]

<sup>12</sup> A/CONF.227/L.1 « Document final de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement : Programme d'action d'Addis-Abeba », 13-16 juillet 2015

[[http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/CONF.227/L.1&referer=http://www.un.org/esa/ffd/category/documents/general-assembly-financing-for-development/index.html&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/CONF.227/L.1&referer=http://www.un.org/esa/ffd/category/documents/general-assembly-financing-for-development/index.html&Lang=F)]

<sup>13</sup> Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/68/4 du 21 janvier 2014 « Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement »

[[http://www.un.org/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/68/4&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/68/4&referer=/english/&Lang=F)]

<sup>14</sup> Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/71/1 du 3 octobre 2016, annexe II, paragraphe 2.

<sup>15</sup> Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies A/RES/71/280 « Modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières » du 17 avril 2017

[[http://www.un.org/en/ga/search/view\\_doc.asp?symbol=A/RES/71/280&referer=/english/&Lang=F](http://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/71/280&referer=/english/&Lang=F)]

<sup>16</sup> Deux cofacilitateurs (S. E. M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès des Nations Unies à New York, et S. E. M. Juan José Gómez Camacho, Représentant permanent du Mexique auprès des Nations Unies à New York) sont chargés de conduire les consultations et les négociations intergouvernementales sur les questions afférentes au pacte mondial, à la conférence intergouvernementale et aux travaux préparatoires.

par la protection et l'assistance, le développement durable, l'élimination de la pauvreté, la prévention et le règlement des conflits.

- ↳ Le trafic illicite de migrants, la traite d'êtres humains et les formes contemporaines d'esclavage, y compris l'action menée pour identifier, protéger et aider les migrants et les victimes de la traite.

### ***Processus devant conduire au pacte mondial sur les migrations***

Selon les Modalités, le processus devant conduire à l'adoption du pacte mondial comprend trois phases :

*Phase I (avril 2017-novembre 2017) : Consultations<sup>17</sup>*

*Phase II (novembre 2017-janvier 2018) : Bilan<sup>18</sup>*

*Phase III (février 2018-juillet 2018) : Négociations intergouvernementales<sup>19</sup>.*

Le pacte mondial devrait être adopté lors d'une conférence intergouvernementale de haut niveau qui se tiendra au Siège des Nations Unies à New York juste avant l'ouverture du débat général de la 73<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies (25 septembre 2018). Le document final devant être adopté à cette conférence pourra comprendre les éléments principaux suivants : i) des engagements concrets, ii) des moyens de mise en œuvre et iii) un cadre de suivi et d'examen de la mise en œuvre.

---

<sup>17</sup> Elles revêtiront la forme de sessions thématiques informelles réunissant chacune des groupes d'experts, qui donneront lieu à des échanges dont le résumé contribuera aux préparatifs du pacte mondial. Un plan de travail sera élaboré à l'intention des Etats Membres afin de tirer parti des processus, mécanismes et initiatives pertinents dans le domaine de la migration, tels que i) des débats (à organiser par les coordonnateurs résidents en collaboration avec l'OIM et d'autres entités des Nations Unies) consacrés à l'examen des aspects régionaux des migrations internationales ; ii) des contributions des PCR et des processus mondiaux sur la migration aux préparatifs du pacte mondial ; et iii) la communication directe, par les Etats Membres et d'autres parties prenantes, de résumés et de recommandations concrètes issues des PCR et des processus mondiaux sur la migration ainsi que des sessions thématiques informelles.

<sup>18</sup> Une réunion préparatoire de trois jours (organisée par le Gouvernement du Mexique) se tiendra en décembre 2017 au Mexique pour tirer le bilan des contributions reçues et établir un résumé de la présidence destiné à alimenter l'élaboration de l'avant-projet de pacte mondial ; le Secrétaire général, en étroite collaboration avec l'OIM, élaborera à partir des contributions reçues un rapport qui alimentera l'avant-projet.

<sup>19</sup> L'avant-projet de pacte mondial sera établi par les cofacilitateurs en février 2018. Les négociations intergouvernementales se tiendront au Siège des Nations Unies à New York en février 2018 (pendant trois jours), en mars 2018 (pendant quatre jours), en avril 2018 (pendant quatre jours), en mai 2018 (pendant cinq jours), en juin 2018 (pendant cinq jours) et en juillet 2018 (pendant cinq jours). Des réunions informelles et des consultations supplémentaires pourront être organisées selon que de besoin. Des auditions multipartites interactives seront organisées par le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, dont une synthèse sera établie.

## Contribution des MCIM au pacte mondial sur les migrations

Tant la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants que les Modalités mentionnent les « mécanismes de coopération et de partenariat bilatéraux, régionaux et mondiaux existants »<sup>20</sup>, et notamment les processus mondiaux et les PCR, considérés comme des mécanismes fondés à contribuer au processus préparatoire et aux négociations devant conduire au pacte mondial, qui facilitent la migration conformément au Programme de développement<sup>21</sup>. Elles disposent aussi que les consultations régionales menées à l'appui de l'élaboration du pacte mondial pourraient être organisées dans le cadre des PCR existants<sup>22</sup>.

La sixième Réunion mondiale des PCR<sup>23</sup>, qui s'était tenue à Genève et avait pour thème « *Migration et objectifs de développement durable : Rôle des mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration et des organisations économiques régionales* », a, elle aussi, souligné que les PCR sont d'importantes plateformes à l'appui des consultations régionales menées en vue de l'établissement du pacte mondial, et a mis à profit les efforts constants qu'ils déploient en vue de la réalisation des cibles des objectifs de développement durable (ODD) relatives à la migration.

### Fondements d'une participation des MCIM

Comme il est indiqué dans la Déclaration et dans les Modalités, les consultations régionales menées à l'appui de l'élaboration du pacte mondial pourraient s'inscrire dans le cadre des PCR existants. La Déclaration et les Modalités invitent par ailleurs les processus mondiaux sur la migration à contribuer aux travaux préparatoires du pacte mondial.

La plupart des MCIM concentrent leur attention sur les politiques de migration, si bien qu'ils peuvent contribuer à l'identification, dans leur région respective, des politiques de migration planifiées et bien gérées. Tous les MCIM s'occupent de coopération et de gouvernance des migrations, l'un des thèmes centraux du pacte mondial.

Le pacte mondial fera fond sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. De nombreux MCIM s'intéressent au couple migration et développement et – comme l'a fait apparaître la sixième Réunion mondiale des PCR – presque tous reconnaissent les contributions que les migrants et les diasporas apportent au développement durable sous tous ses aspects.

Chaque MCIM traite d'au moins un des 24 éléments du pacte mondial énumérés dans la Déclaration de New York et regroupés dans les six thèmes de la résolution relative aux Modalités (droits des migrants, migration de main-d'œuvre, aide au retour volontaire et à la

---

<sup>20</sup> Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, paragraphe 54, et Modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, paragraphe 22.

<sup>21</sup> Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, paragraphe 54.

<sup>22</sup> Annexe II de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, paragraphe 14.

<sup>23</sup> Pour la première fois, la sixième Réunion mondiale des PCR, tenue à Genève le 13 octobre 2016, a élargi le cercle des participants à d'autres grands acteurs régionaux – organisations économiques régionales et commissions économiques régionales des Nations Unies – pour leur permettre de faire part de leur expertise et de leurs plans en vue de la réalisation des objectifs de développement durable se rapportant à la migration.



réintégration, lutte contre la migration irrégulière, le trafic illicite de migrants et la traite d'êtres humains, lutte contre les facteurs de migration, changement climatique, catastrophes naturelles et crises d'origine humaine, etc.).

Pour dégager des approches communes face aux questions migratoires, les MCIM tiennent aussi compte des normes relatives aux droits de l'homme, et certains d'entre eux préconisent en outre l'adoption de politiques de migration centrées sur les droits de l'homme<sup>24</sup>.

**L'annexe 2** reproduit un tableau des domaines thématiques des différents MCIM qui présentent un rapport avec les thèmes et éléments du pacte mondial et les ODD. Le pacte mondial est censé faciliter les migrations conformément au Programme 2030.

Plusieurs MCIM (tels que le Dialogue d'Abou Dhabi, le Processus consultatif régional sur la migration pour les pays arabes (ARCP), le Processus de Bali, le Processus de Budapest, le FMMD, l'IDM, les CIG, la Conférence régionale sur la migration et la SACM) ont déjà commencé à réfléchir à la portée et aux modalités de leur participation au processus préparatoire du pacte mondial<sup>25</sup>. D'autres (tels que le Processus de Budapest et le Forum panafricain) se sont dits prêts à s'intéresser aux travaux préparatoires à l'occasion des manifestations qu'ils organiseraient en 2017.

### ***Comment les MCIM peuvent-ils contribuer aux travaux préparatoires du pacte mondial ?***

Les MCIM (y compris les processus mondiaux sur la migration, les FIR et les PCR) peuvent apporter un soutien pendant la phase I (consultations) des travaux préparatoires du pacte mondial comme suit :

A l'échelle mondiale, ils peuvent :

- ⇒ se réunir pour faire le point sur leurs vues, leurs approches et leurs contributions respectives au pacte mondial, et faire fonction de plateformes mondiales d'examen et de synthèse des contributions thématiques relatives aux éléments et thèmes du pacte mondial.

A l'échelle régionale et interrégionale, ils peuvent :

- ⇒ se réunir pour réfléchir à leur participation au processus devant mener au pacte mondial, et plus particulièrement aux aspects régionaux des migrations internationales ; faire fonction de plateformes régionales et interrégionales d'examen et de synthèse des contributions thématiques relatives aux éléments du pacte mondial devant être intégrés dans les discussions thématiques mondiales, notamment dans le Dialogue international sur la migration de l'OIM, le Forum mondial sur la migration et le développement, et la septième Réunion mondiale des PCR.

---

<sup>24</sup> Par exemple la SACM (qui a contribué à l'élaboration de politiques centrées sur les droits de l'homme dans la région), la Conférence régionale sur la migration (les droits de l'homme constituent l'un des trois piliers de son action), le Processus de Colombo, etc..

<sup>25</sup> Des références au pacte mondial et des recommandations ont été faites à la réunion du Processus consultatif régional sur la migration pour les pays arabes, dans la Déclaration de la 21<sup>e</sup> Conférence régionale sur la migration, dans la Déclaration d'Asunción de la SACM, et à la onzième réunion du groupe spécial de hauts fonctionnaires du Processus de Bali.



A tous les échelons, ils peuvent :

- ⇒ formuler des recommandations concrètes et dégager des pratiques exemplaires, des solutions novatrices, ainsi que des principes et des approches communs pour faire face aux migrations internationales sous tous leurs aspects, en vue d'élaborer un cadre global de coopération internationale concernant les migrants et la mobilité humaine ;
- ⇒ rassembler leurs contributions sur les moyens de mise en œuvre et établir un cadre de suivi et d'examen de la mise en œuvre en tant que composantes du pacte mondial ;
- ⇒ articuler leurs activités axées sur la réalisation des ODD avec les travaux préparatoires du pacte mondial, et produire des analyses, des études, des documents et toute autre contribution à l'élaboration de ce dernier ;
- ⇒ regrouper les recherches et les données et dresser l'inventaire des pratiques exemplaires existantes aux fins de leur soumission à l'appui de l'élaboration du pacte mondial.

Inversement, les MICM peuvent aussi orienter la réflexion des Etats qui les composent et leur conseiller de soumettre directement au Secrétariat des Nations Unies et à l'OIM des recommandations concrètes issues de leur sein.

## **Sujets à traiter à la septième Réunion mondiale des PCR et questions visant à orienter les débats des différentes sessions**

### **Objectif de la rencontre**

La septième Réunion mondiale des PCR entend recueillir et examiner les recommandations concrètes et autres contributions de fond faites par les mécanismes consultatifs interétatiques sur la migration au pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières sur la base de leur expérience, de leurs bonnes pratiques et des recommandations issues de leurs réunions respectives depuis le Sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants tenu le 19 septembre 2016.

### **Questions susceptibles d'être abordées pendant les débats**

Quel rôle les MCIM peuvent-ils jouer dans l'élaboration du pacte mondial ?

Quels sont les recommandations concrètes, pratiques exemplaires, solutions novatrices, principes et approches communs face aux migrations internationales que les MCIM peuvent formuler au sujet :

- i) d'un partage plus équitable de la charge et des responsabilités que représentent les migrations ?
- ii) des principes, engagements et accords concernant les migrations internationales sous tous leurs aspects qui pourraient sous-tendre un cadre global de coopération internationale sur les migrants et la mobilité humaine et renforcer la gouvernance et la coordination mondiale s'agissant des migrations internationales ?
- iii) d'engagements concrets, de moyens de mise en œuvre et d'un cadre de suivi et d'examen de la mise en œuvre ?
- iv) de chacun des thèmes et éléments du pacte mondial sur les migrations (tels qu'ils figurent dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants et dans les Modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial) ?

En quoi les activités menées par les MCIM en vue de la réalisation des ODD appuient-elles le processus devant mener au pacte mondial ?

Comment les MCIM peuvent-ils soutenir leurs Etats Membres dans les négociations intergouvernementales relatives au pacte mondial ?

Quels partenariats les MCIM peuvent-ils suggérer pour ce qui est du pacte mondial ?

## Annexe 1 : Éléments et thèmes du pacte mondial sur les migrations<sup>26</sup>

### ⇒ **Les droits de l'homme de tous les migrants, l'inclusion sociale, la cohésion et toutes les formes de discrimination, dont le racisme, la xénophobie et l'intolérance.**

- ↳ Éléments i) : Une protection effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales des migrants, réguliers ou irréguliers ; les besoins particuliers des migrants en situation de vulnérabilité.
- ↳ Éléments o) : La promotion, selon qu'il conviendra, de l'intégration des migrants dans les sociétés d'accueil ; de l'accès aux services de base pour les migrants et de services tenant compte de la problématique hommes-femmes.
- ↳ Éléments u) : La lutte contre le racisme, la xénophobie, la discrimination et l'intolérance visant les migrants.

### ⇒ **Les migrations irrégulières et les voies de migration régulières, ainsi que le travail décent, la mobilité de la main-d'œuvre, la reconnaissance des compétences et des qualifications et d'autres mesures pertinentes.**

- ↳ Éléments m) : La réduction de l'incidence et des conséquences de la migration irrégulière.
- ↳ Éléments q) : La défense des droits du travail et la garantie de la sécurité sur le lieu de travail pour les travailleurs migrants et ceux qui ont un emploi précaire ; la protection des travailleuses migrantes dans tous les secteurs ; la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre, y compris les migrations circulaires.
- ↳ Éléments w) : La reconnaissance des qualifications, de l'éducation et des compétences acquises à l'étranger ; la coopération sur l'accessibilité et la transférabilité des avantages acquis.
- ↳ Éléments p) : L'examen de politiques relatives à la régularisation du statut des migrants.

### ⇒ **La coopération internationale et la gouvernance des migrations sous tous leurs aspects, notamment les migrations aux frontières et en transit, les entrées, les retours, les réadmissions, l'intégration et la réintégration.**

- ↳ Éléments e) : La facilitation de migrations et de la mobilité des personnes dans des conditions sûres, ordonnées et régulières, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées, y compris par la création et le développement de voies de migration sûres et régulières.
- ↳ Éléments f) : La possibilité d'une coopération internationale accrue en vue de renforcer la gouvernance des migrations.
- ↳ Éléments j) : La coopération internationale pour le contrôle des frontières dans le plein respect des droits de l'homme des migrants.

---

<sup>26</sup> Ces éléments sont énumérés dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, annexe II, paragraphe 8. Les thèmes sont tirés des Modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte mondial, paragraphe 15 de la résolution y afférente. Dans la présente annexe, les éléments sont regroupés par thème par l'OIM/IPD.










- ↪ Elément s) : Le retour et la réadmission dans le pays d'origine ainsi que le renforcement de la coopération en la matière entre les pays d'origine et de destination.
  - ↪ Elément v) : La production de données ventilées sur les migrations internationales.
  - ↪ Elément x) : La coopération aux niveaux national, régional et international sur tous les aspects des migrations.
  - ↪ Elément r) : Les responsabilités et obligations des migrants envers les pays d'accueil.
- ⇒ **Les contributions des migrants et des diasporas à toutes les dimensions du développement durable, notamment sous la forme d'envois de fonds et de transferts d'avantages acquis.**
- ↪ Elément a) : La réalité pluridimensionnelle des migrations internationales et son importance pour le développement des pays d'origine, de transit et de destination, comme cela a été souligné dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
  - ↪ Elément d) : La participation des migrants au développement durable, et les liens complexes entre les migrations et le développement.
  - ↪ Elément h) : L'importance des envois de fonds comme source de capitaux privés, et leur contribution au développement ; la promotion d'envois de fonds plus rapides, moins onéreux et plus sûrs par les voies légales, tant dans les pays d'origine que de destination, y compris grâce à une réduction des coûts de transaction.
  - ↪ Elément t) : L'utilisation de la contribution des diasporas ; le renforcement des liens avec les pays d'origine.
- ⇒ **La lutte contre les facteurs des migrations, notamment contre les conséquences négatives des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des crises d'origine humaine, par la protection et l'assistance, le développement durable, l'élimination de la pauvreté, la prévention et le règlement des conflits.**
- ↪ Elément c) : La nécessité de s'attaquer aux causes des migrations, y compris en renforçant les mesures prises en faveur du développement, de l'élimination de la pauvreté, de la prévention et de la résolution des conflits.
  - ↪ Elément n) : Des solutions à la situation des migrants dans les pays en crise.
  - ↪ Elément b) : Les nouvelles chances que les migrations internationales offrent aux migrants et à leur famille.
  - ↪ Elément g) : Les effets de la migration sur le capital humain dans les pays d'origine.

⇒ **Le trafic illicite de migrants, la traite d'êtres humains et les formes contemporaines d'esclavage, y compris l'action menée pour identifier, protéger et aider les migrants et les victimes de la traite.**






- ↳ Éléments k) : La lutte contre la traite d'êtres humains, le trafic illicite de migrants et les formes contemporaines d'esclavage.
- ↳ Éléments l) : L'identification des personnes victimes de traite et la possibilité de leur fournir une assistance, y compris l'octroi du statut de résident temporaire ou permanent, et la délivrance d'un permis de travail, selon qu'il conviendra.

## Annexe 2 : Activités des MCIM relevant des thèmes du pacte mondial sur les migrations


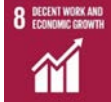

### Domaines d'activité des MCIM présentant un rapport avec les thèmes du pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières<sup>27</sup>

Domaine d'activité	ODD	Thème du pacte mondial sur les migrations	MCIM
Migration, environnement et changement climatique	  	La lutte contre les facteurs des migrations, notamment contre les conséquences négatives des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des crises d'origine humaine, par la protection et l'assistance, le développement durable, l'élimination de la pauvreté, la prévention et le règlement des conflits	DIMAC Processus de Puebla
Préparation en cas d'urgence humanitaire	    	La lutte contre les facteurs des migrations, notamment contre les conséquences négatives des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des crises d'origine humaine, par la protection et l'assistance, le développement durable, l'élimination de la pauvreté, la prévention et le règlement des conflits	Processus d'Almaty FIBEMYD
Migration et développement		Les contributions des migrants et des diasporas à toutes les dimensions du développement durable, notamment sous la forme d'envois de fonds et de transferts d'avantages acquis	Dialogue 5+5 sur la migration Processus d'Almaty Processus consultatif régional sur la migration pour les pays arabes Processus de Budapest MIDCOM FIBEMYD PCR-IGAD DIMAC MIDSA

<sup>27</sup> Liste non exhaustive, établie à titre indicatif.

			<p>MTM</p> <p>Processus de Prague</p> <p>Processus de Puebla</p> <p>Processus de Rabat</p> <p>SACM</p> <p>FMMD</p> <p>IDM</p>
Rapatriements de fonds		<p><b>Les contributions des migrants et des diasporas à toutes les dimensions du développement durable, notamment sous la forme d’envois de fonds et de transferts d’avantages acquis</b></p>	<p>Dialogue ACP-UE</p> <p>Processus de Colombo</p> <p>Dialogue UE-ALC</p> <p>FIBEMYD</p> <p>MIDWA</p>
Migration de main-d’œuvre		<p><b>Les migrations irrégulières et les voies de migration régulières, ainsi que le travail décent, la mobilité de la main-d’œuvre, la reconnaissance des compétences et des qualifications et d’autres mesures pertinentes</b></p>	<p>Dialogue 5+5 sur la migration</p> <p>Dialogue ACP-UE</p> <p>Dialogue d’Abou Dhabi</p> <p>AFML</p> <p>Processus d’Almaty</p> <p>ARCP</p> <p>Conférence ASEM</p> <p>Dialogue Asie-UE sur la migration de main-d’œuvre</p> <p>Processus de Budapest</p> <p>Processus de Colombo</p> <p>MIDCOM</p> <p>Dialogue UE-ALC</p> <p>FIBEMYD</p> <p>DIMAC</p> <p>MIDSA</p> <p>MIDWA</p> <p>Processus de Prague</p> <p>Processus de Rabat</p> <p>PIDC</p> <p>Groupe sur les migrations et l’asile du Partenariat oriental (EaPPMA)</p>
Retour, réintégration et réadmissions	 	<p><b>Les migrations irrégulières et les voies de migration régulières, ainsi que le travail décent, la mobilité de la main-d’œuvre, la reconnaissance des compétences et des qualifications et d’autres mesures pertinentes</b></p>	<p>Dialogue ACP-UE</p> <p>Dialogue UE-ALC</p> <p>DIMAC</p> <p>MIDSA</p> <p>MIDWA</p> <p>Processus de Prague</p> <p>Processus de Puebla</p> <p>Processus de Rabat</p>
Migration irrégulière et flux migratoires mixtes		<p><b>Les migrations irrégulières et les voies de migration régulières, ainsi que le travail décent, la mobilité de la main-d’œuvre, la reconnaissance des compétences et des qualifications et d’autres mesures pertinentes</b></p>	<p>Dialogue 5+5 sur la migration</p> <p>Processus d’Almaty</p> <p>ARCP</p> <p>Conférence ASEM</p>



	  	d'autres mesures pertinentes	<p>MIDCOM</p> <p>Dialogue UE-ALC</p> <p>CIG</p> <p>Processus de Khartoum</p> <p>DIMAC</p> <p>MIDSA</p> <p>MTM</p> <p>Forum panafricain</p> <p>Processus de Prague</p> <p>Processus de Rabat</p>
Droits des migrants		<p><b>Les droits de l'homme de tous les migrants, l'inclusion sociale, la cohésion et toutes les formes de discrimination, dont le racisme, la xénophobie et l'intolérance</b></p>	<p>Dialogue ACP-UE</p> <p>AFML</p> <p>Processus d'Almaty</p> <p>ARCP</p> <p>Processus de Colombo</p> <p>MIDCOM</p> <p>FIBEMYD</p> <p>MISDA</p> <p>Processus de Puebla</p> <p>Processus de Rabat</p> <p>SACM</p> <p>Groupe sur les migrations et l'asile du Partenariat oriental (EaPPMA)</p>
Intégration des migrants	 	<p><b>Les droits de l'homme de tous les migrants, l'inclusion sociale, la cohésion et toutes les formes de discrimination, dont le racisme, la xénophobie et l'intolérance</b></p>	<p>Dialogue 5+5 sur la migration</p> <p>Processus d'Almaty</p> <p>ARCP</p> <p>Processus de Budapest</p> <p>CIG</p> <p>DIMAC</p> <p>Processus de Puebla</p> <p>Processus de Rabat</p> <p>SACM</p>
Migration et éducation		<p><b>Les droits de l'homme de tous les migrants, l'inclusion sociale, la cohésion et toutes les formes de discrimination, dont le racisme, la xénophobie et l'intolérance</b></p>	<p>Dialogue Asie-UE sur la migration</p> <p>Conférence ASEM</p>
Asile et réfugiés	 	<p><b>Les droits de l'homme de tous les migrants, l'inclusion sociale, la cohésion et toutes les formes de discrimination, dont le racisme, la xénophobie et l'intolérance</b></p>	<p>Processus d'Almaty</p> <p>Dialogue ACP-UE</p> <p>ARCP</p> <p>Processus de Budapest</p> <p>CIG</p> <p>Processus de Puebla</p> <p>Processus de Rabat</p> <p>PIDC</p> <p>Groupe sur les migrations et l'asile du Partenariat oriental (EaPPMA)</p>

Santé dans le contexte migratoire		<b>Les droits de l'homme de tous les migrants, l'inclusion sociale, la cohésion et toutes les formes de discrimination, dont le racisme, la xénophobie et l'intolérance</b>	Dialogue 5+5 sur la migration Processus de Colombo MIDCOM DIMAC MIDSA Processus de Puebla
Politiques de migration		<b>La coopération internationale et la gouvernance des migrations sous tous leurs aspects, notamment les migrations aux frontières et en transit, les entrées, les retours, les réadmissions, l'intégration et la réintégration</b>	Processus d'Almaty ARCP MIDCOM FIBEMYD PCR-IGAD Forum panafricain Processus de Puebla Processus de Rabat PIDC
Partenariats (avec la société civile ou le secteur privé, par exemple)		<b>La coopération internationale et la gouvernance des migrations sous tous leurs aspects, notamment les migrations aux frontières et en transit, les entrées, les retours, les réadmissions, l'intégration et la réintégration</b>	Processus d'Almaty Processus de Puebla
Données sur la migration		<b>La coopération internationale et la gouvernance des migrations sous tous leurs aspects, notamment les migrations aux frontières et en transit, les entrées, les retours, les réadmissions, l'intégration et la réintégration</b>	Dialogue 5+5 sur la migration ARCP MIDCOM Dialogue UE-ALC CIG DIMAC MIDWA SACM
Gestion des frontières		<b>La coopération internationale et la gouvernance des migrations sous tous leurs aspects, notamment les migrations aux frontières et en transit, les entrées, les retours, les réadmissions, l'intégration et la réintégration</b>	Dialogue ACP-UE Dialogue UE-ALC CIG MIDSA Forum panafricain Processus de Puebla Processus de Rabat PIDC Groupe sur les migrations et l'asile du Partenariat oriental (EaPPMA)
Lutte contre la traite	 	<b>Le trafic illicite de migrants, la traite d'êtres humains et les formes contemporaines d'esclavage, y compris l'action menée pour identifier, protéger et aider les migrants et les victimes de la traite</b>	Dialogue ACP-UE AFML Processus d'Almaty Conférence ASEM Dialogue Asie-UE sur la migration de main-d'œuvre Processus de Bali Processus de Budapest

		<p>MIDCOM  Dialogue UE-ALC  Processus de Khartoum  MIDWA  Processus de Rabat  SACM  PIDC  Groupe sur les migrations et  l'asile du Partenariat oriental  (EaPPMA)</p>
--	---	---